

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion du Conseil Communautaire du 30 Juin 2010
Date de la Convocation : 18 Juin 2010***

L'An Deux Mille Dix le 30 Juin à 20 Heures 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de THURY HARCOURT sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Madame Sylvie FESTOC, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Madame Delphine TASTEYRE, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Michel BAR, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Pierre VICTOR, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Madame Nathalie LEHERON, Monsieur Jean-Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Daniel LEPOULTIER, , Madame Virginie CORBIN, Madame Nicolle LETONDEUR, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean-Luc GUIARD, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Patrice MEURDRA, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Jean-Christophe LETAVERNIER, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André AUBIN, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Monsieur Jean-Philippe MUZARD, Madame Claudine COURVAL, Madame Marie-Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Alain LIARD, Monsieur Michel HUBERT, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Madame Jacqueline BAR Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Renny PERRIN, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Michel VALLEE, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Serge BEAUNIEUX Monsieur Gilles BUNEL, Monsieur Michel GALLET, Monsieur Guy ANNE Monsieur Christian de COURSEULLES, Monsieur Jean Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine KUC, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Olivier GEULIN, Monsieur Jean Philippe MUZARD, Monsieur Guy LEBLANC Monsieur Jérôme LELONG, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Guy BIZET, Madame Lydie LEROUXEL.

ABSENTS :

Monsieur Gilbert PIGREE, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Thomas MAUNY.

Le Président ouvre la séance et remercie les Délégués d'être présents à ce Conseil Communautaire.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 05 Mai 2010 a été transmis à l'ensemble des Délégués.

Madame BOUIN a fait une observation sur la rédaction de ce compte-rendu et demande d'apporter les précisions suivantes :

Chapitre SPANC :

"En effet, j'ai signalé avoir reçu un appel le mardi pour préparation de la liste le Vendredi, soit 3 jours après. Or, cette information a été diffusée dans le bulletin Municipal et les habitants concernés ont tous les éléments pour déposer une demande."

Monsieur CHANDELIER prend acte et demande que ce texte soit indiqué dans ce compte-rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Madame TASTEYRE accepte d'être Secrétaire de Séance.

Monsieur CHANDELIER : remercie et félicite Monsieur JOUVIN, pour ces services auprès de nos Collectivités depuis 5 ans, c'est important d'avoir un fonctionnaire de l'Etat qui est toujours prêt à guider et à aider nos Collectivités et rappelle la petite cérémonie qui a eu lieu à la Salle des Fêtes de Thury-Harcourt, en présence de nombreux Maires et Secrétaires de Mairie, pour fêter son départ.

Monsieur JOUVIN : je remercie les Elus et Secrétaires de Mairie de leur reconnaissance à titre personnel.

Monsieur CHANDELIER : souhaite bon vent à Monsieur JOUVIN pour ses nouvelles fonctions.

Monsieur JOUVIN : précise qu'il va assurer l'intérim encore quelques temps en attendant l'arrivée de son successeur.

2) COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

Il est donné lecture des Décisions Modificatives N° 1 aux Budgets, qui ont été soumises à la Commission Finances en date du 22 Juin 2010.

A l'unanimité des Membres présents les Décisions Modificatives N° 1 sont adoptées.

Monsieur LIARD : demande des précisions sur les travaux voirie liés aux intempéries de cet hiver, ces travaux faisant partie d'une ligne supplémentaire au Budget Général dans l'opération voirie.

Monsieur CHANDELIER : une ligne budgétaire de 50 000 €uros H.T. est prévue, elle concerne les Communes de Saint Laurent de Condé, La Pommeraye, Placy, Saint Omer et Cury sur Orne, le point sera fait par Guy BIZET.

Sur ces 50 000 €uros, 25 000 €uros sont déjà financés par le supplément de D.G.E.

3) COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et DEVELOPPEMENT DURABLE

1 Avenant travaux ADGENE

Pour faire suite à la Cao du 29/06/2010, le président autorise la SHEMA a signé :

- l'avenant n°1 de la société EFDI pour un montant de 11 919.03 € ht (groupe électrogène)
- l'avenant n° 1 de la société CTIBAT pour un montant de 576 € ht (Barres de seuil)
- l'avenant n°1 de la société DESCHAMPS pour un montant de 2183 .24 € ht (Clôture de la terrasse)

Afin d'éviter de convoquer la CAO et le conseil communautaire régulièrement, il serait préférable que le président puisse autoriser la SHEMA à signer tous les marchés et avenants liés à l'opération Adgene dans la limite du budget voté lors du conseil communautaire du 25 novembre 2009 soit 1 250 000€ HT.

Monsieur CHANDELIER : fait le point des travaux en cours et précise que pour le moment il n'y a pas de dérapage.

Le chantier suivi par la SHEMA est remarquable, le bâtiment sera livré dans les délais.

Monsieur PITEL : demande à Monsieur CHANDELIER de donner des précisions sur le plan de financement, appelé plan B.

Monsieur CHANDELIER : contrairement aux promesses faites, il semblerait que la Région ne puisse pas apporter d'aide.

Cette situation était appréhendée avec une possibilité de plan B, elle peut se résumer de la façon suivante :

Les 170 000 €uros non versé par la Région seront plus tôt sur des moins de dépenses, soit :

- des imprévus de travaux qui seront réduit de 50 000 €uros
- l'absence d'utilisation de ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 €uros
- le reste sera pris en charge par la Communauté de Communes qui négociera, si nécessaire, le montant de Taxes Locales liées à l'implantation de ces bâtiments.

Dans le cadre du Défi Energie, l'ADEME est en train d'étudier le dossier.

Melle LEVAVASSEUR, employée à l'ADEME, lors d'une rencontre à la Mairie de Saint Lambert a proposé de voir ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte cette proposition d'avenant aux travaux.

Monsieur TENCE : précise que demain, 1^{er} Juillet, il y a une visite du bâtiment ADGENE par le groupe de travail Développement Durable, afin d'avoir des explications sur le B.B.C. "Bâtiment Basse Consommation".

2 Demande de subventions projet de construction d'un bâtiment modulaire, zone de Beauvoir

La CCSN envisage de construire un immeuble tertiaire de 500 m² environ, aux normes BBC, permettant d'accueillir au moins deux sociétés. Il sera implanté dans la future zone de services, rue de Beauvoir à Thury-Harcourt.

Cet immeuble comprendra :

- un espace de **305 m²** de SHON composé de bureaux, salle de réunion, locaux sociaux, pour une entreprise,
- un espace de **200 m²** de SHON sont prévus (8 bureaux et une salle de réunion). Pour héberger une seconde entreprise,

COUT DE L'OPERATION : 715 000 € HT

POSTES	MONTANTS HT
Terrain de 1500 m ²	30 000,00 €
Taxes permis	14 625,00 €
Frais d'actes	1 500,00 €
Construction	450 000,00 €
VRD	80 000,00 €
raccordements réseaux	10 000,00 €
maîtrise d'œuvre 8%	42 400,00 €
assistance Maîtrise d'ouvrage	26 500,00 €
mission SPS	5 300,00 €
mission CT	5 300,00 €
AssurancesDO/TRC	12 190,00 €
Frais d'appel d'offre	5 000,00 €
étude de sol/ géomètre	6 000,00 €
Frais financier CT	24 108,53 €
Divers et imprévus	2 076,47 €
Total HT	715 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT :

DDR 178 750 € (25%)

CG 64 800 € (9.06 %)

CCSN (emprunt) 471 450 € (65.94%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à solliciter des subventions auprès de l'Etat (au titre de la DDR) et du Conseil Général (au titre des bâtiments modulables).

Proposition Financière sous forme d'un Crédit Bail bâtiment modulaire

1) Projet de crédit bail

Proposition financière de loyers

Hypothèse coût de l'emprunt : 500 000€ sur 15 ans par tranche de 5 ans.

Loyer de 3405.00€ / 500m² : 6.81 € le m² par mois

Soit un loyer mensuel de

- 2077.05€ pour 305m²
- 1362.00€ pour 200m²

Possibilité de rachat au bout de 6 ans

324 000€ de capital restant dû soit un rachat de

- 194 400€ pour 300m²
- 129 000€ pour 200m²

Monsieur LETAVERNIER : et si nous ne trouvons pas d'autres entreprises ?

Monsieur BAR : cela ressemble à un projet d'Atelier Relais, peut-on avoir des précisions ?

Monsieur CHANDELIER : cette zone sera une zone de service, avec des entreprises de services.

Il faut trouver une solution pour reloger provisoirement BIOCOMBUSTIBLES, mais reste toujours l'inconnu concernant leur avenir sur Thury-Harcourt.

Monsieur COLLIN : cette solution permet d'obtenir des aides que les entreprises ne pourraient pas obtenir par elles-mêmes.

Monsieur TENCE : les projets d'investissements en milieu rural permettent d'obtenir de la DDR.

Monsieur PITEL : dans un mois nous aurons plus d'éléments sur ces deux sociétés quant à leur proposition.

Monsieur BAR : les locaux peuvent être modulables dans leur agencement intérieur et peuvent s'adapter selon les besoins.

Monsieur TENCE : le calcul a été fait sur un emprunt de 500 000 €uros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte ces propositions et autorise le Président à les adresser aux intéressés.

4) COMMISSION TOURISME – EQUIPEMENTS SPORTIFS

- AQUASUD
- Protocole d'accord litige entre la Communauté de Communes, la Société SETRIM sous-traitant de l'entreprise DUBOURG, concernant l'application d'une résine dans les bassins de la piscine

Le Président rappelle les faits :

Dans le cadre des travaux de rénovation des revêtements intérieurs des bassins du Centre Aquatique, la Société SETRIM est intervenue au titre d'un contrat de sous-traitance pour la réalisation de l'application d'une résine sur les parois et le fond des bassins.

Les travaux ont été réalisés en Avril-Mai 2007.

Fin 2007 des phénomènes de cloquage sont apparus sur les revêtements des différents bassins de la piscine et il a été constaté la présence de tâches sur les carrelages des plages de bassins.

A la suite d'une expertise amiable contradictoire menée par le Cabinet SARETEC. Il a été prouvé que la responsabilité incombait à la Société SETRIM.

Le montant des travaux de réfection des bassins s'élève à	154 654,70 € H.T.
Le montant des travaux localisés du carrelage s'élève à	17 210,00 € H.T.

La Communauté de Communes de la Suisse Normande bénéficiant dans le cadre de ses dépenses d'investissements du fond de compensation de T.V.A., de ce fait le montant est fixé à :

Le préjudice moral s'élève à au titre des pertes d'exploitation	<u>20 000,00 € H.T.</u>
soit :	198 942,00 €

Monsieur LETAVERNIER : qui paye l'avocat ?

Monsieur CHANDELIER : l'avocat est pris en charge par l'assurance.

Il faut féliciter Jean VANRYCKEGHEM pour son acharnement.

Au vu de ces éléments, le Conseil Communautaire accepte ces propositions et autorise le Président à signer le protocole d'accord entre la Communauté, la Société SETRIM et la compagnie AXA assureur de la Société SETRIM.

Il est demandé que ces sommes soient réglées par AXA et SETRIM, dans le délai d'un mois suivant la signature du protocole avec une date butoir au 1^{er} Septembre 2010, à l'attention de Maître CHANUT, Avocat de la Communauté de Communes

- **Réhabilitation des bassins et des plages du Centre Aquatique AQUASUD à THURY-HARCOURT**

Un Appel d'Offres concernant la réhabilitation des bassins et des plages du Centre Aquatique AQUASUD à Thury-Harcourt sur 5 lots.

- Lot 1 : Gros œuvre ;
- Lot 2 : Bassins Inox revêtus ;
- Lot 3 : Carrelage ;
- Lot 4 : Métallerie ;
- Lot 5 : Hydraulique, ventilation.

La date de remise des offres était prévue le 28 Mai 2010 à 12 H 00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 31 Mai 2010 pour ouvrir les plis et le 10 Juin pour Analyse des offres.

L'évaluation du coût des travaux pour les 4 premiers lots était de 1 070 000 €uros.

Les résultats de l'ouverture des plis donnent, sous réserve des ultimes vérifications des propositions s'élevant à 955 611,67 € auxquels il convient d'ajouter l'option SPA pour 7 748,07 €.

En ce qui concerne le Lot 5 : Hydraulique, il a été déclaré infructueux du fait de l'absence de propositions. Il a été décidé de relancer un Appel d'Offres pour ce lot dans le cadre d'une procédure adaptée.

La remise des offres était prévue le 29 Juin 2010, trois plis ont été réceptionnés. La CAO s'est réunie le 29 Juin 2010.

Il en résulte que deux entreprises sont en dessous de l'estimation.

L'entreprise AIR EAU SYSTEME pour un montant de :	124 701,26 € H.T.
L'entreprise AXIMA pour un montant de	127 400,00 €H.T.
Estimation de	130 000.00 € H.T.

Les offres sont en train d'être analysées.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide de retenir les entreprises proposées par la Commission d'Appel d'Offres pour les lots 1,2,3,4, ainsi que pour le lot 5 qui est en train d'être analysé et autorise le Président à signer l'ensemble des Marchés.

5) COMMISSION DECHETS MENAGERS

Création d'un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe à Temps Complet

Il est décidé de créer un poste d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe à Temps Complet Catégorie C échelle 4 à compter du 1^{er} Septembre 2010 pour assurer une mission de gardien de déchetterie et de surveillance des P.A.V.

Monsieur SUARD : précise que cette position n'a pas d'incidence financière, c'est un poste qui est déjà promu par notre gardien de déchetterie. Il rappelle que le nouveau Marché des déchets ménagers entre en vigueur au 1^{er} Juillet.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces correspondantes.

6) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur QUINDRY : il y a une partie de la Route des Crêtes, côté Saint Rémy sur Orne qui représente un danger pour les véhicules légers et les cars scolaires. 10 voitures ont déjà eu des accidents.

Monsieur CHANDELIER : nous allons voir avec Guy BIZET.

VOIE VERTE

Monsieur CHANDELIER : fait le point sur le dossier de la Voie Verte et précise que la première réunion du Comité de Pilotage aura lieu le 13 Juillet.

La programmation de réalisation de cette Voie Verte réservée en partie pour les randonneurs (vélo et pédestre) et pour le vélo rail serait sur 3 ans.

2011 : CAEN – Forêt de GRIMBOSQ
2012 : GRIMBOSQ – THURY-HARCOURT
2013 : THURY-HARCOURT – CLECY Viaduc

Le train touristique circulerait sur le tronçon PONTERAMBOURG – CONDE SUR NOIREAU.

2 X 2 VOIES

Monsieur CHANDELIER : donne des précisions sur la dernière réunion de travail de la Commission des travaux publics du Département qui s'est déroulée il y a quelques semaines.

Il est prévu de présenter un dossier de déclaration d'utilité publique sur une emprise d'environ 50 ml de large, entre le rond-point de Boulon et la sortie Sud de Thury-Harcourt.

Après cette déclaration l'on peut espérer que les travaux soient effectués dans les 10 ans qui suivent.

Monsieur RABACHE : concerné par un projet de 2 x 2 voies sur la Commune de Caligny, précise que le dossier d'enquête publique ne prévoyait pas de toucher à sa propriété, alors que dans la réalisation il va être exproprié.

Monsieur CHANDELIER : voyez avec la Préfecture de l'Orne.

CHAMPIONNAT DU MONDE DE KAYAK POLO

Monsieur CHANDELIER : l'Australie qui devait organiser le Championnat du Monde de Kayak Polo a décidé de se dédire, il y aurait la possibilité d'organiser cette compétition en 2014 à Thury-Harcourt.

Il est demandé aux Délégués de prendre une position.

A l'unanimité des Membres présents les Délégués décident de donner un avis favorable à ce que ce Championnat du Monde s'organise à Thury-Harcourt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER